

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge  
**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1990)

**Rubrik:** Amérique latine

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# AMÉRIQUE LATINE

*Les années 1980 auront été extrêmement difficiles pour l'Amérique latine. Tout un ensemble de phénomènes, tels que le déséquilibre des relations Nord-Sud, le fardeau de la dette extérieure, l'injustice sociale, la corruption incontrôlée et le commerce de la drogue, ont rendu plus fragiles encore les institutions déjà chancelantes de cette région. A quelques rares exceptions près, le niveau de vie n'a cessé de se dégrader dans les pays situés au sud du Rio Grande, tandis que le fossé séparant les classes sociales continuait à se creuser.*

*Dans ce contexte, tout au long de 1990, le CICR s'est efforcé d'intervenir, conformément à son mandat humanitaire, en faveur des catégories de personnes les plus démunies: civils, prisonniers de guerre, détenus de sécurité et disparus.*

*Au cours des dernières années, l'Amérique latine a également été le théâtre de bouleversements et de changements politiques. Des perspectives encourageantes de dialogue se sont dessinées au Salvador, tandis que le Chili, le Nicaragua et le Paraguay héritaient de nouveaux gouvernements. En revanche, en Colombie et au Pérou, l'escalade de la violence a contraint le CICR à redéployer son personnel et à réorganiser sa logistique sur le terrain.*

*Les délégations régionales se sont efforcées, souvent en collaboration avec les Sociétés nationales des différents pays, de faire mieux connaître le droit international humanitaire et les principes fondamentaux de la Croix-Rouge. Elles ont, en outre, maintenu et renforcé les contacts du CICR avec les gouvernements, afin d'encourager ces derniers à ratifier les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, à étendre l'application du droit international humanitaire au travers des législations nationales et à recueillir le soutien financier pour l'action du CICR dans le monde. Enfin, avec l'accord des gouvernements concernés, les délégués ont poursuivi leurs activités de protection*



*et d'assistance en faveur, d'une part, des détenus de sécurité et, d'autre part, de populations civiles victimes de la violence, telles que les personnes déplacées.*

*En 1990, les effectifs du CICR en Amérique latine ont été, en moyenne, de 76 délégués et de 249 employés recrutés localement, travaillant dans cinq délégations (Chili, Salvador, Guatemala, Nicaragua et Pérou) et trois délégations régionales à Bogotá, Buenos Aires, San José.*

*Pour l'année 1990, le budget de la zone Amérique latine s'est élevé à 29 755 300 francs suisses. Les dépenses, pour leur part, ont atteint 21 826 500 francs suisses.*

## *Amérique centrale et Caraïbes*

---

### **EL SALVADOR**

En 1990, le CICR a poursuivi ses activités de protection et d'assistance au Salvador, conformément aux dispositions de l'article 3 commun aux Conventions de Genève et au Protocole additionnel II. Après la grande offensive, lancée en novembre 1989 par le FMLN<sup>1</sup>, les projets élaborés pour 1990 avaient dû être ajournés. En effet, la priorité avait alors été donnée aux besoins immédiats: assistance médicale, évacuation de blessés, protection et enregistrement des détenus de sécurité. Cette phase d'urgence s'est prolongée en 1990 jusqu'à la levée du couvre-feu, le 1<sup>er</sup> février. Malgré le surcroît de travail provoqué par cette période de violence, les projets initialement prévus pour 1990 ont été relancés après cette date, parallèlement aux efforts visant à faire face aux conséquences des affrontements.

Un pas décisif a été fait en juillet 1990, lors de la signature, par les deux parties au conflit, d'un accord sur les droits de l'homme. Toutefois, bien que le nombre de personnes capturées et les cas de mauvais traitements à l'encontre de la population civile aient aussitôt diminué, les combats reprirent au cours du dernier tri-

mestre de 1990 dans tout le pays. Les civils ont été une fois encore les principales victimes de ces flambées de violence, en particulier dans les zones urbaines. A maintes reprises, le CICR a demandé aux parties au conflit de respecter la population civile.

#### **Activités en faveur des personnes détenues en raison du conflit**

En 1990, les délégués du CICR ont effectué des visites régulières dans différents lieux de détention dépendant des forces armées et des corps de sécurité, ainsi que dans des centres pénaux dépendant du ministère de la Justice. Quelque 150 à 200 visites ont ainsi été réalisées en moyenne chaque mois. En 1990, environ un millier de nouveaux détenus de sécurité ont été enregistrés; la plupart d'entre eux ont été libérés quelques semaines après leur arrestation.

Lors de chaque contact avec le FMLN, un certain nombre de points ont été discutés, notamment la notification des captures de civils et de membres des forces armées. En 1990, le FMLN a remis 56 personnes capturées au CICR.

#### **Protection de la population civile**

Au cours de l'année écoulée, les délégués du CICR au Salvador ont effectué un nombre considérable de missions sur le terrain, en relation avec les actes commis

---

<sup>1</sup> Front Farabundo Martí pour la libération nationale.

à l'encontre de la population civile. En effet, le CICR a marqué une préoccupation croissante face à la situation des civils, ceux-ci étant de plus en plus souvent pris sous le feu croisé des forces gouvernementales et de l'opposition. Le CICR a remis régulièrement, tant au gouvernement qu'au FMLN, des rapports présentant les constatations faites par les délégués, ainsi que des suggestions visant à améliorer la situation des civils.

### **Agence de Recherches**

Le nombre de personnes arrêtées pour des motifs de sécurité ayant diminué, les demandes de renseignements présentées par les familles ont également été moins nombreuses. Outre les demandes de nouvelles concernant des personnes disparues ou supposées arrêtées par les forces gouvernementales ou par le FMLN, l'Agence de Recherches du CICR a reçu d'autres allégations liées au conflit; elle a établi des certificats concernant 79 blessés évacués des zones conflictuelles, ainsi que pour 58 soldats ou civils libérés par l'opposition. Une aide financière a également été accordée à des familles qui souhaitaient rendre visite à un parent détenu. En outre, plus de 2 300 messages Croix-Rouge ont été transmis et plus d'un millier de demandes de recherches résolues.

### **Activités médicales et sanitaires**

A la suite de la flambée de violence de novembre 1989, les délégués du CICR ont effectué une mission d'évaluation dans tous les hôpitaux où étaient traités de nombreux blessés, tant à San Salvador que dans les autres grandes villes du pays. Le CICR a immédiatement organisé la fourniture de quelque 18,5 tonnes de matériel médical, tout en poursuivant, tout au long de l'année, les distributions dans 17 hôpitaux, 7 centres de santé et 8 centre pénaux. Il a également approvisionné des dispensaires et unités mobiles de la Société nationale, afin de reconsti-

tuer leurs stocks et de leur permettre d'être mieux à même de faire face, à l'avenir, à toute situation de crise semblable.

Tout au long de 1990, deux équipes ont assuré la poursuite des activités médicales du CICR. Grâce aux visites effectuées sur le terrain, le CICR a pu donner plus de 23 500 consultations médicales et dentaires à des personnes se trouvant dans les zones conflictuelles ou à des personnes déplacées n'ayant pas accès à d'autres structures médicales; approvisionner et superviser cinq centres de santé dans des zones conflictuelles; réaliser un programme de vaccinations, en collaboration avec le ministère de la Santé (touchant plus de 22 500 personnes vivant dans des régions difficilement accessibles); enfin, évacuer sur les hôpitaux les plus proches des civils et des combattants blessés se trouvant dans des régions isolées.

Parallèlement, le CICR a supervisé des projets d'approvisionnement en eau potable et de construction de latrines dans des zones touchées par le conflit. En 1990, des visites ont été effectuées sur le site de 118 projets de latrines et de 177 projets d'approvisionnement en eau, tandis que 44 visites avaient lieu dans des nouveaux sites à des fins d'évaluation.

### **Secours**

Des secours matériels ont été remis aux détenus dans les prisons (articles de toilette, produits pharmaceutiques, matelas et vêtements), aux détenus libérés (frais de voyage de retour dans leurs foyers, vivres, hébergement), ainsi qu'aux familles de détenus (frais de déplacement dans le cadre d'une visite à un parent détenu). En outre, le CICR a fourni, sur une base ponctuelle, des vivres, des couvertures, ainsi que d'autres objets de première nécessité, pour les hôpitaux, les homes pour vieillards, les orphelinats, et en faveur de civils vivant dans les zones conflictuelles. Au total, 106 tonnes de secours ont ainsi été distribuées, pour un montant d'environ 290 000 francs suisses.

## **Coopération avec la Société nationale**

Le CICR a continué, en 1990, d'apporter un soutien financier et matériel à la Croix-Rouge salvadorienne, afin de lui permettre de poursuivre et de développer ses activités traditionnelles, notamment ses services d'ambulances et de premiers secours, ainsi que son centre de transfusion sanguine. Un soutien particulièrement important a été accordé à la Société nationale, pour l'aider à faire face aux besoins issus des événements de novembre 1989.

## **Diffusion**

Le CICR a organisé de nombreux exposés sur le droit international humanitaire, soulignant l'importance du respect dû à la population civile et à l'emblème de la croix rouge. Lors de leurs missions sur le terrain dans les zones conflictuelles, les délégués ont axé principalement leurs efforts de diffusion sur les membres de l'opposition et sur le grand public. Des cours et des conférences ont été donnés, principalement à l'intention des forces armées et de la police. Les médias ont également servi de canal de diffusion.

Une autre méthode de diffusion — le théâtre — a été utilisée avec succès en 1990 au Salvador: de courtes pièces, spécialement conçues de manière à faire participer les spectateurs, ont permis d'expliquer très clairement ce qui se passe lorsque, par exemple, le CICR visite des détenus de sécurité. Ces «animations théâtrales», placées dans le contexte salvadorien, ont été organisées principalement à l'intention des membres des forces armées.

## **GUATEMALA**

Un accent particulier a été mis sur la coopération avec la Croix-Rouge du Guatemala afin d'accroître sa capacité opérationnelle. Le CICR a offert son aide dans les principaux domaines suivants:

formation du personnel, création d'un service de la diffusion au sein de la Société nationale (qui, à terme, pourra assurer elle-même l'instruction de ses diffuseurs), détermination des besoins des victimes civiles du conflit pour la conduite d'évaluations.

En outre, un cours sur le droit de la guerre a été organisé du 8 au 12 janvier à l'intention de 26 futurs officiers de l'état-major des forces armées guatémaltèques.

## **NICARAGUA**

Depuis les élections qui ont eu lieu en mars 1990 et la signature, un mois plus tard, de l'accord de cessez-le-feu mettant un terme au conflit du Nicaragua, la situation existant dans le pays ne relève plus du mandat du CICR. Par conséquent, le réseau de sous-délégations et de bureaux, que le CICR avait créé au fil des années pour apporter protection et assistance aux victimes directes et indirectes du conflit, a été peu à peu démantelé et le nombre des expatriés travaillant dans la délégation réduit, de 20 personnes à huit (à fin décembre).

## **Visites de détenus**

En février 1990, quelque 1 300 détenus de sécurité précédemment enregistrés par le CICR se trouvaient encore derrière les barreaux mais, fin avril, plus aucun de ces détenus n'était incarcéré pour des raisons liées au conflit. A la demande des autorités, le CICR a joué un rôle actif au moment de la libération de ces détenus, intervenant pour retrouver leurs familles, contrôler leur état de santé, assurer leur voyage de retour dans leurs foyers et leur fournir des vivres et des vêtements.

## **Agence de Recherches**

Le 15 novembre 1990, la délégation de Managua a remis aux nouvelles autorités une liste comportant les noms de 997 per-

sonnes portées disparues au cours des 10 années de conflit. Par ailleurs, la délégation a continué de vérifier si le nom de personnes faisant toujours l'objet de demandes de recherches ne figurait pas sur les listes de réfugiés de retour au Nicaragua ou de soldats démobilisés de la «CONTRA» (Résistance nicaraguayenne); ces listes avaient été établies par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que par la CIAV/OEA/ONUCA<sup>1</sup>.

Plus de 8 400 messages Croix-Rouge ont été échangés au cours de l'année et 925 cas de recherches résolus. Le CICR a également établi, à la demande d'anciens détenus visités par ses délégués, 177 certificats leur permettant d'apporter la preuve de leur captivité.

### **Assistance médicale**

Pendant la plus grande partie de l'année, le personnel médical du CICR a procédé à l'évaluation des services de santé des régions vers lesquelles affluaient, pour se réinstaller, de nombreux soldats démobilisés de la «CONTRA» et des réfugiés civils. Des secours matériels et des fournitures médicales, d'une valeur de plus de 67 500 francs suisses, ont été distribués dans 13 hôpitaux; dans le sud du littoral atlantique, la délégation a réalisé un programme de vaccination en collaboration avec le ministère de la Santé. Le CICR a mis un terme en avril à ses activités médicales en faveur des détenus.

### **Programme orthopédique**

Le CICR et le ministère de la Santé ont signé, le 27 juin, un accord portant sur la poursuite de leur collaboration relative

au centre orthopédique «Erasmo Paredes Herrera» de Managua. Cet accord restera en vigueur jusqu'en juin 1992. En 1990, 492 prothèses y ont été fabriquées (229 patients équipés), de même que 1 229 orthèses (pour 684 patients).

### **Secours**

Au cours du premier trimestre de 1990, des fournitures médicales de base et des articles de toilette ont été distribués dans les centres de détention. Le CICR a également contrôlé la santé des détenus dans les prisons et les hôpitaux. Les secours, alimentaires et non alimentaires, distribués aux détenus et à leurs familles ont totalisé près de 88 500 francs suisses.

Jusqu'à la fin de l'année, l'assistance du CICR a été accordée aux membres de la «CONTRA» démobilisés et aux réfugiés en cours de réinstallation. Des outils et des matériaux de construction, ainsi que des ustensiles de cuisine, des couvertures, des vêtements, du savon et des vivres ont été distribués, en particulier dans la région du Rio Coco et dans la région autonome du sud du littoral atlantique. Au total, près de 55 000 bénéficiaires ont reçu 175,4 tonnes de vivres et 87,6 tonnes d'aide non alimentaire. Le programme d'assistance (qui avait débuté en 1985 dans la région du Rio Coco) a pris fin en juillet 1990: le CICR a donc fermé sa sous-délégation de Puerto Cabezas, ainsi que son entrepôt de Waspán.

Au cours du dernier trimestre de 1990, les bureaux de Rosita, Juigalpa et Matagalpa ont également été fermés, de même que la sous-délégation de Bluefields. Une grande quantité de matériel a été remise à la Croix-Rouge britannique à Bluefields, afin de l'aider à poursuivre son projet de bateaux-ambulances. Ce matériel se composait essentiellement de véhicules, de bateaux, d'équipement de bureau, de radios VHF et de matériaux de construction.

<sup>1</sup> «Comisión Interamericana de Averiguación y Verificación», Organisation des Etats américains et «United Nations Observer Group in Central America».

## **Diffusion**

En 1990, les délégués du CICR se sont efforcés d'atteindre une large section de la population nicaraguayenne au travers de séminaires, d'exposés et de conférences sur le droit international humanitaire et sur l'action du CICR. Les principaux publics visés étaient les militaires, la police, les étudiants des universités, les élèves de l'enseignement secondaire, ainsi que les membres des sections locales de la Croix-Rouge du Nicaragua. Pour la première fois, des membres des forces de

police sandinistes et des forces de police rurales (formées d'anciens membres de la «CONTRA») ont participé côté à côté à des séminaires de diffusion du CICR.

Le premier cours jamais organisé à l'intention des officiers supérieurs de l'armée nicaraguayenne a eu lieu du 29 octobre au 2 novembre. En outre, l'armée a réalisé et distribué, en collaboration avec le CICR, un nouveau «Manuel du combattant», dans lequel sont décrites les règles essentielles de comportement en temps de conflit.

## *Amérique du Sud*

---

### **CHILI**

En 1990, les délégués ont visité des détenus de sécurité incarcérés dans 29 prisons administrées par la *Gendarmería nacional* (ministère de la Justice), ainsi que des personnes sous interrogatoire, détenues par la *Policía de Investigaciones* et par le corps des *Carabineros*. Les négociations conduites auprès du nouveau gouvernement, au pouvoir depuis mars 1990, ayant abouti, le CICR a obtenu l'autorisation de poursuivre ces visites.

Au total, 193 visites ont été effectuées et, sur les 530 détenus vus par le CICR, 69 ont été enregistrés pour la première fois.

Les détenus ont bénéficié d'une aide alimentaire et médicale, ainsi que d'une assistance dans les domaines du logement, de l'hygiène et de l'éducation; ils ont également reçu des vêtements et des articles récréatifs. L'ensemble de cette assistance a représenté un montant de 78 259 francs suisses. Les familles de détenus et des détenus libérés ont reçu des secours alimentaires pour un montant de 232 512 francs suisses, et ils ont en outre bénéficié d'allocations pour frais de voyages lors de visites familiales dans les prisons et d'autres types d'aide financière pour un montant

de 10 173 francs suisses. Une assistance médicale ponctuelle a été prodiguée aux détenus libérés.

### **COLOMBIE**

Au cours de l'année 1990, les délégués du CICR ont effectué 66 visites dans 34 lieux de détention dépendant exclusivement du ministère de la Justice. Au cours de ces visites, 810 détenus de sécurité ont été vus et 217 nouveaux détenus ont été enregistrés. Malgré de multiples démarches, le CICR n'a pas obtenu l'accès aux détenus sous interrogatoire aux mains des forces armées et de la police. En décembre 1990, le *Departamento Administrativo de Seguridad* (DAS), qui dépend directement de la Présidence, a cependant autorisé officiellement le CICR à visiter les personnes détenues sous son autorité.

Le CICR a également pris part, en 1990, à la libération de 13 personnes capturées par les mouvements d'opposition. Il s'agissait de membres de la police nationale et de l'armée, ainsi que de sept civils, dont deux ressortissants suisses.

Afin de tenter de mettre un terme aux disparitions forcées, le CICR a déployé des

efforts constants pour obtenir l'accès aux personnes sous interrogatoire, détenues par l'armée et la police. A la fin de l'année, les perspectives semblaient positives.

Outre les activités de l'Agence de Recherches qui a traité 39 demandes, le CICR a pris en charge les frais de voyage de 243 familles qui désiraient rendre visite à un parent détenu. Le 24 décembre, le CICR a payé le voyage de 100 enfants qui ont rendu visite à leurs parents incarcérés à Medellín.

### **Secours et assistance médicale**

Tout au long de l'année, le CICR a distribué des médicaments, des produits de nettoyage, des matelas, des ustensiles de cuisine, des vêtements, ainsi que des articles de sports et de loisirs à des centres de détention, ainsi que des infirmeries de prisons. Ces secours (assistance médicale non comprise) ont représenté un montant de 5 609 francs suisses. Le CICR a également pris en charge des travaux de réparation réalisés dans plusieurs services d'odontologie de centres de détention, ainsi que l'achat d'une réserve de matériel médical en prévision d'une forte augmentation des prix. La population civile a reçu une aide sous forme de matelas, couvertures, vivres et matériel médical pour un montant total de 8 868 francs suisses (assistance médicale non comprise), la violence ayant contraint des familles à se déplacer, notamment dans les départements de Cesar, Santander et Aranca. Le matériel médical distribué a représenté un montant de 33 913 francs suisses.

### **Diffusion**

Dans un climat de violence ambiante, le CICR a continué à œuvrer aux côtés de la Croix-Rouge colombienne, qui déploie un vaste programme de diffusion. Les principaux publics visés ont été les étudiants et les professeurs des universités

colombiennes, la police nationale, les fonctionnaires, les juristes, les membres des forces armées, la Croix-Rouge colombienne et les organisations non gouvernementales.

## **PÉROU**

Depuis l'ouverture de la délégation de Lima, en 1984, le CICR a progressivement étendu ses activités, afin de faire face aux besoins nés de l'escalade de la violence dans ce pays, s'efforçant d'apporter son assistance aux détenus de sécurité, ainsi qu'aux civils victimes du conflit interne. A la fin de l'année, son personnel expatrié atteignait 31 personnes et, à la suite de multiples missions d'évaluation sur le terrain, les activités touchaient des régions qui, jusque là, étaient restées privées de toute forme d'aide. Le CICR a donc joué un rôle clé en apportant protection et assistance aux victimes du conflit dans des endroits hors d'atteinte de toute autre organisation.

En mission au Pérou début juin, le directeur général du CICR, accompagné par le délégué général pour l'Amérique latine et le chef de la délégation de Lima, a été reçu par le président Alberto Fujimori, peu après son élection. Les représentants du CICR ont expliqué le rôle de l'institution, ainsi que son action au Pérou.

Les déplacements dans le pays étant difficiles, les délégués qui se rendent dans les zones d'urgence sont obligés de suivre des consignes de sécurité extrêmement strictes; bien que la présence du CICR ait été mieux acceptée de mois en mois et que, de ce fait, la situation se soit améliorée sur le plan de la sécurité, le CICR a poursuivi ses efforts visant à développer les activités de diffusion auprès des forces armées et des membres de l'opposition, afin d'assurer le bon déroulement des actions humanitaires.

Grâce à l'ouverture d'un nouveau bureau à Huancayo, le CICR a été en mesure de

renforcer sa présence dans les zones d'urgence. Ainsi, l'institution a pu se faire mieux connaître du public, ce qui lui a permis d'accroître l'efficacité de son action. A la fin de l'année, outre la délégation de Lima, le CICR avait des bureaux à Ayacucho, Abancay, Tingo María et Huancayo.

### **Activités en faveur des détenus**

Un accroissement du nombre de détenus de sécurité a été enregistré en 1990. Les visites à l'unité anti-terroriste de la DIRCOTE (*«Dirección contra el terrorismo»*), à Lima, ont repris le 19 octobre, après 56 jours d'interruption, le CICR s'étant vu refuser l'accès à ce centre.

En 1990, les délégués du CICR ont visité 77 lieux de détention dépendant du ministère de la Justice (*«carceletas»*, pénitenciers dans la capitale et centres de détention dans les zones d'urgence), ainsi que 6 centres de détention transitoire, placés sous la juridiction du ministère de l'Intérieur et situés à Lima et à Tingo María. Au total, 762 visites ont eu lieu et 1 967 détenus de sécurité ont été enregistrés (dont 1 097 pour la première fois).

Les visites dans les centres de détention ont eu lieu selon les critères habituels de l'institution (notamment des entretiens sans témoin avec les détenus). Elles ont également permis au CICR de fournir aux détenus de sécurité une assistance matérielle et médicale; le CICR a en outre procédé à la fumigation contre la vermine dans plusieurs centres de détention. Au total, l'assistance médicale a représenté un montant de 63 525 francs suisses, tandis que l'assistance matérielle atteignait 42 829 francs suisses.

De nombreuses discussions ont eu lieu à haut niveau afin d'obtenir l'accès aux détenus sous interrogatoire, incarcérés dans des lieux de détention dépendant de l'armée et de la police. Le CICR espère ainsi contribuer à mettre un terme aux

disparitions forcées, si souvent dénoncées au Pérou. A la fin de 1990, cependant, il n'avait toujours pas reçu les autorisations nécessaires pour de telles visites.

### **Agence de Recherches**

Les efforts ont été axés sur l'enregistrement des détenus de sécurité et la transmission de renseignements à leurs familles. Le CICR a également pris en charge les frais de voyage des familles rendant visite à des détenus.

### **Activités médicales en faveur de la population civile**

En 1990, le CICR a déployé ses activités traditionnelles dans le domaine médical (consultations et soins aux blessés, notamment), y ajoutant des campagnes de vaccination.

Le CICR ayant renforcé sa présence dans les zones d'urgence d'Apurimac, Ayacucho, Huanuco et Junín, ses équipes médicales ont été en mesure de se rendre régulièrement dans les centres de santé des régions les plus affectées par les combats, pour y fournir du matériel médical et des médicaments de base et assurer la formation du personnel sanitaire. Ces visites ont permis aux équipes du CICR de donner, en moyenne, de 200 à 300 consultations médicales par mois; elles ont également permis de réaliser un programme de prévention contre la diarrhée chez l'enfant, grâce à du matériel fourni par l'UNICEF.

En outre, des soins ont été prodigués aux civils blessés lors des affrontements: le CICR s'est ainsi assuré que 425 blessés, traités dans des hôpitaux publics situés dans toutes les régions du Pérou, bénéficiaient de tous les soins nécessaires.

### **Secours**

En 1990, 19 000 personnes ont bénéficié de l'assistance du CICR: il s'agissait essentiellement des personnes déplacées ou restées sans abri à la suite des flambées de

violence (enfants orphelins et familles dont les maisons avaient été détruites ou endommagées) et des détenus de sécurité récemment libérés et démunis de tous moyens de subsistance, ainsi que des personnes encore incarcérées, vivant dans des conditions difficiles en raison de la situation économique critique du pays.

Cette assistance comprenait notamment des couvertures, des vêtements usagés, des chaussures, des matelas, de la toile, du kéroène, des produits de nettoyage, des ustensiles de cuisine, des outils et des vivres. Un projet particulier a consisté à fournir des repas dans des cantines scolaires, à plus de 2 000 enfants (la plupart d'entre eux étant des orphelins dont les parents ont été victimes de la violence, notamment à Ayacucho et Abancay).

### **Coopération avec la Société nationale**

La collaboration avec certaines sections locales de la Croix-Rouge péruvienne a été étroite tout au long de l'année. En décembre, notamment, à la suite des inondations du fleuve Shullcas qui traverse la ville de Huancayo, le CICR a fourni des véhicules et une assistance matérielle à la section locale de la Société nationale pour lui permettre de faire face à la situation. De l'aide a également été fournie à la Croix-Rouge, d'une part, sous la forme d'une assistance matérielle, destinée aux programmes sociaux dans les zones d'urgence et, d'autre part, par le don d'un système de radio-communications HF, permettant de relier le siège de la Croix-Rouge à ses sections locales.

### **Diffusion**

En 1990, des efforts particuliers ont été déployés afin que les habitants des régions difficilement accessibles, précédemment hors d'atteinte du CICR, puissent mieux comprendre les principes du Mouvement et le droit international humanitaire. Des exposés ont été faits, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones d'urgence, devant des

publics comprenant notamment des représentants des échelons les plus élevés de l'armée et de la police, ainsi que des milieux académiques. En outre, des interviews ont été accordées à la presse écrite, à la radio et à la télévision. Des productions de spectacles de marionnettes ont permis de transmettre le message Croix-Rouge auprès de plus de 5 000 jeunes, âgés de 14 à 17 ans, dans les écoles de Lima et des zones d'urgence.

## **DÉLÉGATIONS RÉGIONALES**

**SAN JOSÉ:** (*Costa Rica, Bahamas, Belize, Cuba, République dominicaine, Grenade, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Petites Antilles*)

**HAÏTI** — Grâce à l'assistance technique et financière accordée par le CICR, la Croix-Rouge haïtienne a été en mesure de poursuivre son programme de diffusion auprès des membres de ses différentes sections locales, ainsi qu'à l'intention d'autres catégories de la population (en particulier les étudiants en droit).

**MEXIQUE** — Le président du CICR s'est rendu au Mexique à l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Croix-Rouge mexicaine. Lors de ce voyage, il a rencontré les plus hautes autorités du pays, avec lesquelles il s'est entretenu de l'ouverture éventuelle d'une délégation régionale du CICR à Mexico City. En outre, au cours d'entretiens avec le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Marine, le président a abordé des questions relatives aux Protocoles additionnels.

**PANAMA** — En 1990, le CICR a effectué deux séries de visites à 52 détenus incarcérés au Panama et à quatre prisonniers de guerre internés aux Etats-Unis (Centre pénitentiaire métropolitain de Miami, Floride), toutes ces personnes étant détenues pour des raisons liées aux

événements de décembre 1989. En janvier et février 1990, en application des dispositions des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> Conventions de Genève, les délégués du CICR ont visité au Panama 1 021 prisonniers de guerre et 331 internés civils dépendant de l'administration des Etats-Unis.

**TRINITÉ-ET-TOBAGO** — Le CICR a effectué des démarches en vue d'obtenir l'accès aux personnes détenues en relation avec la tentative de coup d'Etat du 27 juillet 1990: deux missions ont eu lieu (l'une en juillet, l'autre en septembre) afin de discuter cette question avec les autorités. A la fin de l'année, cependant, le CICR n'avait toujours pas reçu de réponse positive à ses démarches.

#### **BOGOTÁ: (Colombie, Equateur, Guyana, Suriname, Venezuela)**

**ÉQUATEUR** — Du 24 au 26 avril 1990, les délégués du CICR ont visité 13 détenus dans deux centres de détention situés à Quito; ultérieurement ils ont pu voir deux détenus à Guayaquil. Huit de ces 15 détenus de sécurité ont été enregistrés pour la première fois et tous ont reçu une assistance médicale et matérielle.

L'accord signé en 1989 entre la Croix-Rouge équatorienne, le ministère de la Défense, le ministère de l'Intérieur et la police, a été pleinement mis en œuvre en 1990: il a créé un lien formel entre la Société nationale et les organes mentionnés ci-dessus et a permis au CICR d'apporter son concours à la réalisation d'un programme précis de cours et de conférences destinés aux membres de la police et des forces armées. Les délégués ont ainsi donné 17 cours à l'intention de quelque 775 personnes (officiers de l'armée de terre et de la marine, cadets de l'armée de l'air et autres groupes).

**SURINAME** — Des missions ont été effectuées au Suriname en avril, juillet,

septembre et novembre, à partir de la délégation régionale de Bogotá, afin d'évaluer la situation et les besoins des civils affectés par la violence dans les régions proches de la frontière avec le Brésil et la Guyane française. L'isolement dans lequel se trouvaient de nombreux petits groupes de population amérindienne, a également représenté un grave sujet de préoccupation pour les gouvernements des pays concernés.

La situation dans la région ne requérant pas une présence permanente du CICR, il a été décidé de suivre son évolution par des missions régulières d'un délégué basé à Bogotá.

#### **BUENOS AIRES: (Argentine, Bolivie, Brésil, Paraguay, Uruguay)**

**ARGENTINE** — Outre l'action déployée afin de rester en contact étroit avec les autorités des pays de la région qu'elle couvre et la poursuite d'un programme de diffusion, à la fois intensif et important, la délégation régionale s'est consacrée aux travaux préparatoires en vue de l'ouverture d'une délégation régionale à Brasilia.

A la demande conjointe des gouvernements britannique et argentin, le CICR a effectué une mission aux îles Malouines (Falkland-Malvinas), du 26 au 30 août, en sa qualité d'institution humanitaire neutre. Cette mission avait pour but d'étudier les modalités pratiques pouvant permettre à des familles argentines de se rendre sur les tombes de leurs parents, membres des forces armées, enterrés sur ces îles conformément aux Conventions de Genève. Dans un communiqué de presse conjoint, publié le 15 février 1990 à Madrid, les deux gouvernements avaient exprimé le souhait que ces visites puissent se dérouler sous les auspices de l'institution.

**BRÉSIL** — A l'invitation du gouvernement brésilien, un délégué du CICR a effectué en novembre une mission auprès

des indiens de la réserve brésilienne située le long de la frontière du Suriname, où 503 indiens surinamiens s'étaient réfugiés à la suite des violents affrontements sur-

venus dans le sud de leur pays. La situation de ces réfugiés, pris en charge par les autorités brésiliennes, ne requérait pas l'assistance du CICR.

**SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1990**  
***AMÉRIQUE LATINE***

<b>Pays</b>	<b>Médical</b>	<b>Secours</b>		<b>Total</b> (Fr.s.)
	(Fr.s.)	(Fr.s.)	(Tonnes)	
Chili .....	26 200	851 204	258	877 404
Colombie .....	33 913	14 477	4,2	48 390
El Salvador .....	760 102	278 788	106,9	1 038 890
Haïti .....	1 260			1 260
Honduras .....		97 324	30,6	97 324
Nicaragua .....	123 477	1 316 514	786,5	1 439 991
Panama .....		10 147	0,6	10 147
Paraguay .....		430 715	40	430 715
Pérou .....	147 509	449 201	94,9	596 710
<b>TOTAL .....</b>	<b>1 092 461</b>	<b>3 448 370</b>	<b>1 321,7</b>	<b>4 540 831</b>